

**COMMISSION JURIDIQUE**  
**Extrait Réunion du 4 Mai 2026**

**Présents :** Mme RETOURNE, MM. CAUVIN, DEFOSSEZ, DUCANSEL, FOURE, LEBOUÉ, LECOMTE, PATTE, POLET, SINOQUET

**Absents :** MM. BOCHENT, CANDAS, NOTEL

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à [wleclercq@somme.fff.fr](mailto:wleclercq@somme.fff.fr))

**AFFAIRES LITIGIEUSES DES COMPETITIONS**

• **Dossier CZERYBA Lenny de Monchy Lagache**

Etaient convoqués ce lundi 5 mai à 19h00, les personnes suivantes :

- Pour la rencontre Ste Emilie Epehy – Monchy Lagache
  - DEVILLERS Olivier, arbitre officiel
  - HERY Julien, capitaine n° 4 de Monchy Lagache
  - CZERYBA Lenny, joueur n° 7 de Monchy Lagache
- Pour la rencontre Monchy Lagache 2 – Moislains 2
  - DODRE Gregory, arbitre bénévole de Monchy Lagache
  - GREUIN Grégory, capitaine n° 10 de Monchy Lagache 2
  - RIGAUX Adrien, capitaine n° 7 de Moislains 2
  - CZERYBA Lenny, joueur n° 6 de Monchy Lagache

Devant l'absence des 6 personnes convoquées et dont les 6 se sont excusées

- 4 personnes du club de Monchy le jour de l'audition par un mail à 15h34
- l'arbitre le jour de l'audition par un mail à 18h06
- 1 personne du club de Moislains par un mail le 29/04

La commission rappelle aux personnes s'étant excusées tardivement soit à moins de 3 jours avant la réunion qu'elle aurait pu reporter l'audition à la réunion suivante et éviter les amendes financières

En conséquence, la commission décide de pénaliser (conformément au barème financier du DSF) :

- Une amende de 120€ (4x30€) aux 4 personnes de Monchy Lagache
- Une amende de 30€ à l'arbitre
- De convoquer à nouveau l'ensemble des personnes à la prochaine réunion le 21 mai à 19h00

En état de cause, une décision sera prise à l'issue de la réunion du 21 mai

[La commission rappelle que toute personne qui ne répond pas à une convocation, encourt une suspension de deux matchs et une amende définie au barème financier](#)

• **Match Ent. La Montoye/Querrieu – AV Nouvion en Ponthieu, U16 D2 du 02/05/2026**

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable

La commission donne match à jouer le jeudi 14 mai à 16h30 (rencontre prioritaire en cas de concordance avec un match de coupe)

• **Match Abbeville AS Menchecourt – US Friville Escarbotin 2, D3 A du 03/05/2026**

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable

La commission donne match à jouer le jeudi 14 mai à 15h00 (rencontre prioritaire en cas de concordance avec un match de coupe)

• **Match AS Cerisy 2 – US Corbie 2, D5 E du 03/05/2026**

Rencontre arrêtée à la 21<sup>ème</sup> minute pour blessure grave du n° 11 de Corbie

La commission souhaite un prompt rétablissement au joueur de Corbie

La commission donne match rejouer le jeudi 14 mai à 15h00 (rencontre prioritaire en cas de concordance avec un match de coupe)

- **Match OL Eaucourt 2 – Abbeville AS Menchecourt 2, D5 C du 03/05/2026**

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable

La commission donne match à jouer le jeudi 14 mai à 15h00 (rencontre prioritaire en cas de concordance avec un match de coupe)

- **Match AS Glisy – ASM Rivery, U17 D2 B du 02/05/2026**

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable

La commission donne match à jouer le jeudi 14 mai à 16h30 (rencontre prioritaire en cas de concordance avec un match de coupe)

- **Match AS Gamaches 3 – Oisemont Templiers 2, D4 A du 26/04/2026**

Absence du joueur n° 3 de Oisemont Templiers 2 sur la Fmi alors que 11 joueurs titulaires ont participé à la rencontre

Dossier mis en instruction

- **Match AS Arrest – US Quend 2, D5 B du 19/04/2026**

Evocation du club de Quend sur l'identité de l'arbitre central (bénévole) qui selon les dires du club de Quend aurait déjà officié en lever de rideau sous une autre identité

Dossier mis en instruction

- **Match Amiens FC 2 – ES Naours, D6 C du 03/05/2026**

Devant l'imbraglio du dossier déposé (plusieurs réclamations déposées), la commission met le dossier en instruction

**Prochaine réunion : lundi 21 mai 2026**

**Le Président  
P. FOURE**



**le Secrétaire de séance  
R. PATTE**

